

Fiche-action n°N4

Promouvoir la diversité biologique indigène auprès des habitants de Chêne-Bourg

Cette action Agenda 21 consiste à mener une campagne de sensibilisation et d'information sur l'importance de la diversité biologique indigène au sein de la commune et sur la contribution concrète que les habitants peuvent apporter pour sa conservation ainsi que celle des plantes et animaux rares ou menacés de disparition.

Situation et justification

La forte réduction de la diversité biologique est un phénomène dont la gravité, à l'échelle planétaire, est largement reconnue et ce, depuis plusieurs décennies par les naturalistes, les scientifiques, les écologistes et les gouvernements et commence enfin à alarmer le monde économique qui prend petit à petit conscience des impacts potentiels ou déjà perceptibles que la perte de biodiversité peut avoir sur le bien-être des populations et sur l'économie.

La Suisse n'est pas épargnée par le phénomène d'érosion de la diversité biologique et, tant au niveau cantonal que fédéral, des mesures de plus en plus drastiques sont prises pour lutter contre la disparition d'espèces.

La Suisse a d'ailleurs signé la Convention sur la Biodiversité au Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992 et l'a ratifiée en novembre 1994. Celle-ci est entrée en vigueur en février 1995.

A l'échelle communale ou intercommunale, avec le concours de professionnels (commerçants et spécialistes) acceptant de promouvoir la biodiversité indigène, il est aussi possible d'agir en faveur de la sauvegarde des espèces locales. La participation concrète des habitants au maintien de la diversité biologique peut en outre avoir des retombées annexes telles que, par exemple, l'éveil de l'intérêt pour la nature et la compréhension de son fonctionnement (didactique) ou la valorisation du paysage communal (esthétique).

Rôles de la biodiversité

La biodiversité est un patrimoine mondial à protéger. Sa conservation accroît les chances de la vie sur terre de s'adapter aux changements environnementaux.

Elle a ainsi contribué de nombreuses façons au développement de la culture humaine. En retour, les communautés humaines ont joué un rôle majeur en terme d'évolution de la diversité aux niveaux génétiques, spécifiques et systémiques.

Pour les hommes, la faune et flore constituent avant tout des ressources naturelles pour la vie quotidienne, fournissant de la nourriture (agriculture, cultures vivrières, bétail, poissons...), des fibres pour l'habillement, du bois pour le chauffage et la construction d'habitations, des médicaments¹ et de l'énergie.

Les écosystèmes fournissent également des *supports de production* (fertilité du sol, prédateurs, recyclage des déchets...) et des *services* tels que la purification de l'air et de l'eau (grâce aux micro-organismes servant à la dépollution ou à l'assainissement), la stabilisation et la modération du climat, la diminution des conséquences des sécheresses, inondations et autres désastres environnementaux. En outre, les écosystèmes constituant les pièces maîtresses du paysage, leur intégrité structurale et fonctionnelle ainsi que la qualité de leurs connexions en façonnent la beauté et en influencent l'évolution.

Si les ressources biologiques sont indispensables à la santé humaine et représentent un intérêt écologique pour la communauté, la valeur économique de la biodiversité est également de plus en plus mise en avant. De nouveaux produits sont développés grâce aux biotechnologies, de nouveaux marchés sont créés. Pour la société, la biodiversité est aussi un secteur d'activité et de profit, et demande une gestion appropriée des ressources.

¹ L'industrie pharmaceutique est l'une des premières bénéficiaires de la biodiversité. De nombreux principes actifs de médicaments ont été mis au point à partir de molécules naturelles.

Objectifs visés

- ❖ Favoriser la diversité biologique indigène
- ❖ Développer le respect de la nature (cueillette, rejets polluants, lâchers d'espèces exotiques etc)
- ❖ Conserver les espèces indigènes
- ❖ Eradiquer les espèces envahissantes et nuisibles (liste noire¹, watch list²)
- ❖ Sauvegarder des espèces rares ou menacées (liste rouge)
- ❖ Améliorer la quantité et la qualité des biotopes pour la faune et pour les plantes sauvages
- ❖ Améliorer le fonctionnement des écosystèmes
- ❖ Favoriser les réseaux écologiques (connectivité)
- ❖ Enrichir le paysage communal

Pertinence « développement durable » de l'action

La conservation de la diversité biologique est une condition-clé de la qualité de l'environnement et du bien-être de la population qui occupe cet environnement. Les conséquences économiques d'un éventuel désintérêt des consommateurs pour les plantes et animaux exotiques devraient être largement compensées par la valorisation des variétés indigènes par les commerçants !

Descriptif et mise en place de l'action

L'action se déroulerait en deux phases décrites ci-après.

- la première viserait à convaincre des professionnels d'adhérer à l'idée de promotion de la nature dans la commune et d'obtenir leur participation active à cette promotion.
- la seconde serait de déployer une campagne d'information et de sensibilisation visant les particuliers.

1 – Rechercher la participation des professionnels

Par "professionnel", on entend en priorité les jardinerie, pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes, architectes, entreprises d'aménagement et d'entretien de jardins et de manière secondaire les régies-gérants-concierges, journaux spécialisés, enseignants et étudiants de Lullier, d'écoles de jardiniers, etc.³

Une campagne de sensibilisation auprès de ces professionnels chercherait à obtenir leur adhésion à l'idée de promouvoir (outre les produits et modes de faire qu'ils ont coutume de vendre et pratiquer) l'avènement d'une nouvelle conception du jardin privé qui laisse davantage de place à la nature (flore et faune indigènes).

Selon leurs intérêts et possibilités, l'objectif serait qu'ils participent concrètement à une forme d'"éducation" de la population telle que :

- la diffusion de fiches d'information auprès de leur clientèle (voir plus loin),
- la promotion de haies vives ou mélangées, de plantes et arbustes ornementaux indigènes,
- l'incitation à la végétalisation des murs et des toits et à l'existence de prairies fleuries,
- la mise en garde contre les espèces envahissantes et nuisibles,
- la promotion de la création de biotopes avec la plantation ou la colonisation naturelle d'espèces indigènes,
- la récupération des eaux de pluies pour l'arrosage,
- des conseils préconisant la biodiversité indigène dans l'aménagement de terrasses, d'espaces verts ou de jeux autour des immeubles et la gestion de jardins familiaux,
- l'aménagement de parkings sans imperméabilisation des sols.

On peut imaginer que le logo de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg pourrait être utilisé, par exemple, pour identifier le secteur où se trouvent les plantes et arbustes indigènes⁴

¹ Liste noire: liste des néophytes (plantes exotiques introduites depuis 1500 apr. J.-C) envahissantes de Suisse qui causent actuellement des dommages au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie. L'expansion de ces espèces doit être empêchée.

² "Watch List": Liste des néophytes envahissantes de Suisse qui ont le potentiel de causer des dommages et dont l'expansion doit être surveillée.

³ La promotion du jardin "naturel" pourrait également faire l'objet d'un volet de la formation des apprentis et des employés au sein de l'entreprise.

⁴ Cette éventuelle utilisation du logo devra se faire de manière parfaitement maîtrisée et en cohérence avec la mise en application de la fiche-action CP2 qui propose la création d'un label communal « développement durable ».



La mise en application d'une telle campagne ne serait pas, pour les professionnels, sans avantages publicitairement et commercialement parlant : initiative novatrice, lancement d'une mode qui, de toute façon, tend à se répandre (voir les magazines français spécialisés), diversification de l'offre de produits et services, amélioration de l'image en relation avec les problèmes croissants liés à l'environnement, etc.

2 – Développer une campagne d'information et de sensibilisation auprès des particuliers

En collaboration avec les professionnels prêts à s'impliquer (voir point 1), il s'agirait de concevoir et réaliser une vaste campagne destinée à promouvoir la diversité biologique. Pour diffuser des messages, différents canaux d'information sont possibles selon les dispositions budgétaires : électronique (site internet, e-mails (cf lettre électronique), CD, jeu), affichage, cycle de conférences-animations lié au programme culturel de la commune ou intercommunal, concours, presse communale, écoles, dossiers de demandes d'autorisation de construire, « tous ménages concernés », expositions, organisation de marchés grainiers de souches locales au moment des plantations, etc.

Ces messages utiliseraient des fiches élaborées sur la base de données existantes et valorisables (éventuellement à personnaliser) disponibles auprès d'organismes spécialisés officiels et associatifs. Ces fiches porteraient sur différents sujets relatifs à la conservation de la biodiversité ainsi qu'à l'aménagement et à l'entretien « naturels » et « écologiques » des terrasses et jardins privés (voir exemples en encart). L'ensemble des fiches pourrait constituer la base d'une publication.

Cibles de la campagne:

- les particuliers (habitants jouissant d'une terrasse ou d'un jardin), associations de locataires et de propriétaires, bénéficiaires d'un jardin familial, gérances d'immeubles ou d'ensembles résidentiels (et gardiens en charge des espaces verts); syndicats de copropriété, coopératives d'habitation, etc.
- les habitants fréquentant les milieux naturels et les espaces verts.

A noter que la commune donnera l'exemple avec la réalisation de la revitalisation des espaces verts communaux (voir fiche-action N1).

Calendrier

Durée de l'action selon les options prises.

Responsables

Conseil administratif, Commission municipale ad hoc, Services des parcs et promenades, Secrétaire général, mandataire (coordination, réalisation et gestion de l'action).

Partenaires et mode de participation

Réalisation : concepteur (graphiste), rédacteur, spécialistes sous-traitants, illustrateurs, etc.

Collaboration : professionnels de l'aménagement de jardins et de la vente de plantes et animaux, écoles professionnelles (Lullier, ...).

Consultation : associations de protection de la nature et autres concernées par le projet, DNP.

Budget

Prévoir un budget pour un mandataire coordinateur du projet, les spécialistes sollicités, les réalisateurs du produit.

Éventuellement, subventions pour les meilleures initiatives personnelles de renaturation de jardins, par exemple ou pour le remplacement d'une haie, d'une prairie, la création d'un biotope, ...

Choix de la méthode de suivi et indicateurs de développement durable

- Sondages et évaluation du succès auprès des professionnels: nombre adhérant à la démarche, taux d'implication, nombre de clients ayant fait des choix « nature ».

- Sondages et évaluation du succès auprès de la population: nombre de lecteurs, nombre d'initiatives personnelles d'application des conseils divulgués.

- Évaluation des modifications observables sur la végétation des jardins et terrasses (haies, gazons, plantes exotiques, ...) et du comportement des habitants (nombre de jardins modifiés, enquête).



- Evaluation du nombre de mandats d'aménagements « proches de la nature ».
- Evaluation des ventes de plantes indigènes versus les plantes exotiques
- Suivi faunistique
- Comparaison du succès des différents supports de diffusion de l'information utilisés (nombre de fiches distribuées par les professionnels).

Suivi et amélioration continue

Etablissement d'un bilan des évaluations après un ou deux ans. Adaptation de la réalisation de l'action en fonction des résultats des diverses évaluations qui auront pu être effectuées.

Projet réalisé par les membres de l'AFCB03 octobre 2006/février 2007

Annexe : dossier sur la biodiversité

Exemples de fiches destinées à promouvoir la biodiversité indigène (faune et flore) :

- Maintien et augmentation de la diversité biologique
- Conservation des espèces indigènes
- Alternatives aux haies de thuyas ou lauriers : haies vives, charmilles (souches locales)
- Alternatives aux gazons : prairies fleuries
- Végétation rudérale
- Conservation des espèces rares et menacées (liste rouge) – flore
- Conservation des espèces rares et menacées (liste rouge) – faune (ex. tritons)
- Réseaux écologiques et amélioration de la connectivité entre biotopes
- Gestion du paysage (naturel)
- Renaturation des espaces verts communaux
- Perméabilité des sols
- "Mauvaises herbes"
- Cueillette
- Effet de lisière
- Création de biotopes (étang) sur autorisation de l'Etat
- Eradication d'espèces envahissantes et nuisibles de la flore (listes noire et grise) et de la faune
- Introduction d'espèces indigènes dans les jardins
- Plantes et graines locales
- Alternatives à certains arbres et plantes herbacées d'ornement exotiques (p.ex. herbes à pampas)
- Limitation des Néophytes
- Talus
- Voie ferrée, future voie verte
- Patrimoine arboré
- Conservation et création d'habitats pour animaux (insectes, oiseaux, chauves-souris, rongeurs, etc.)
- Nichoirs et abris pour l'avifaune, les chauves-souris, etc.
- Conservation et/ou création d'habitats pour la faune sur ou dans les maisons
- Problématique des chiens (déplacement de la faune, crottes)
- Dissémination de plantes et lâcher d'animaux exotiques dans la nature (nénuphars roses, tortues de Floride, poissons rouges, etc.)
- Toits et murs végétalisés
- Tonte et fauche
- Potagers et arbres fruitiers
- Culture de variétés anciennes ou rares
- Herbicides - pesticides
- Engrais, compost
- Cultures biologiques
- Récolte des eaux de pluie pour l'arrosage
- Piétinement
- Nuisances du souffle-feuilles
- Perméabilité des clôtures à la petite faune
- Organismes auxiliaires en agriculture (protection des cultures)
- Lutte biologique, lutte intégrée



Sommaire d'une fiche-type (par ex. haie vive) :

1. Constat
2. Proposition
3. Objectifs visés
4. Exemples de résultats prévisibles (réactions en chaîne)
5. Avantages et inconvénients (écologiques, économiques, sociaux)
6. Liste de plantes remplaçantes et caractéristiques
 - Feuilles persistantes ou caduques
 - Couleur, couleur des fleurs et fruits
 - Epoque de floraison
 - Taille, densité
 - Plantation
 - Maladies
 - Rapport qualité / prix (versus thuyas ou lauriers)
7. Conseils spécifiques (petits jardins, terrain en pente, pauvre, etc.)
8. Pour davantage de renseignements (adresses)

Schéma de la campagne d'information :

